

À cette occasion, il a lancé le premier site naturel communal géré par éco-pâturage à l'entrée de la Pénétrante Grasse-Cannes, chemin des Castors.

Une dimension écologique, éducative, agricole et sécuritaire...

Cette action entre dans le cadre du Contrat de Transition Écologique (CTE) qui prône l'engagement d'actions « emblématiques en faveur de l'économie locale liée à la biodiversité ». La CAPG a fait du développement de l'agro-pastoralisme, l'un des axes prioritaires de son action. La mise en place de cette initiative de mettre les moutons et les ânes de l'éleveur, Philippe De Naco, pour débroussailler tous les terrains de l'Agglomération grasseoise, a été rendue possible après deux essais en 2014 sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne au site du Gabre, et sur Grasse en 2017 avec près de 3 ha répartis sur trois sites différents. Ces essais sur 5 ans ont révélé les atouts écologiques et économiques de cette « location de moutons » qui devraient être généralisés. À une dimension écologique, s'ajoute une vision éducative et agricole qui tend « à réconcilier l'urbain et le rural », comme l'a affirmé Gilles de Robien, de passage à Grasse et qui a désiré accompagner le maire dans cette manifestation ô combien symbolique. Les enfants seront sensibilisés à cette démarche et pourront se rendre compte lors de visites sur le terrain, de l'efficacité et de la simplicité de l'utilisation de moutons pour désherber. Enfin, aucune nuisance auprès du voisinage n'a été déplorée et la présence des chiens a fait baisser les actes de vandalisme.

18 sites pour 274 000 m² à débroussailler

Cette méthode innovante et atypique de débroussaillage s'inscrit dans la lignée d'une action précédente prônant le « 0 » pesticide. Un prêt d'honneur agricole a été accordé à Philippe De Naco, employé de la CAPG qui s'est mis à 70 % en attendant de pouvoir vivre de sa passion. Jérôme Viaud souhaite que les 23 maires du Pays de Grasse fassent appel à ses services. Il s'agit aussi de faire des économies d'échelle en déléguant des missions de débroussaillage aux employés municipaux qui seront redéployés sur des missions d'intérêt général. Il a été recensé plus de 18 sites sur le territoire communal grasseois soit près de 274 000 m² à désherber. Et Jérôme Viaud aussi vice-président du Département 06 délégué à l'environnement, d'assurer : « Je suis convaincu du bien-fondé de cette démarche qui va dans le sens de notre politique actuelle et des attentes des habitants. Mon souhait est de voir vos moutons partout et je ferai tout mon possible pour mobiliser les maires des communes de la CAPG. Moins de bruit de débroussailleuses et de pollution, un sol enrichi, un vrai spectacle vivant. Cela va dans le sens de l'histoire et de la transition écologique que je souhaite ».

Pascal Gaymard

Qu'est-ce qu'un CTE ?

Le Pays de Grasse et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) se sont engagés en juin 2019 dans un Contrat de Transition Écologique (CTE) qui a été décliné sur 20 territoires pilotés. Les CTE sont censés faciliter la conduite d'actions opérationnelles de transition écologique en créant de nouvelles filières vertueuses. Le CTE du Pays de Grasse est le premier à s'axer sur la biodiversité et le changement climatique. Un travail de concertation a été mené auprès de 400 acteurs de son territoire et de démontrer la viabilité d'une activité d'agro-pastoralisme sur le Pays de Grasse. La réintroduction de moutons en bordure de route, sur les ronds-points, sur tous les lieux difficiles à désherber contribue à rendre à nos territoires leur authenticité et leur ruralité. Un défi gagnant/gagnant pour tout le monde car des économies substantielles peuvent être réalisées en réintroduisant les animaux comme débroussaillers potentiels.

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité